Élections professionnelles 2026 **Elections au CSAE de l'I2N**

Pour un réseau national des écoles et établissements

au sein d'un ministère « Jeunesse ET Sports » reconstitué

Le SNPJS est constitué d'anciens militants d'EPA ayant co-construit la FSU, qui ont décidé de rejoindre la CGT en 2022 parce que notre projet multicatégoriel n'y avait plus sa place. Grace à cet apport de militants, la CGT est restée représentative au CSA ministériel et dans plusieurs établissements. Cela aurait dû permettre une évolution significative dans les pratiques et l'élaboration des mandats. Malgré deux congrès, la FERC CGT a décidé d'exclure le SNPJS. Même sans affiliation fédérale, notre organisation demeure. Forts d'une longue histoire collective nous poursuivons notre contribution à la reconstitution d'un réseau d'établissements du ministère Jeunesse ET Sports de plein exercice pour une action sportive et d'éducation populaire émancipatrice tout au long de la vie.

Le pire c'est de rester isolé dans l'établissement, c'est aussi d'isoler les établissements

Voter pour le SNPJS, c'est l'assurance de l'indépendance vis à vis des directions et c'est l'assurance que chacun(e) aura son mot à dire. Dans le réseau des CREPS, le lien sera fait entre les élu·es au CSAE et le conseil d'administration, ainsi qu'avec l'autre employeur qu'est la Région. Le lien sera fait avec le CSA ministériel qui affirme fallacieusement ne pas être compétent sur des cas spécifiques pour mieux laisser la Direction des Sports libre de ses pilotages.

Le SNPJS n'oppose pas les différents corps de personnels. Au sein des établissements nous ne faisons pas de distinction entre fonctionnaires territoriaux, d'État (quels que soient les ministères) et contractuels. Les questions locales sont rarement déconnectées des questions nationales. Les clivages sont stériles. S'organiser c'est pouvoir décider de son avenir.

Préserver le pilotage national face au mirage d'une autonomie atomisant les statuts

Au nom de l'autonomie les chefs d'établissement jouissent de pouvoirs quasi discrétionnaires tant qu'ils sont couverts par la Direction des Sports. La baisse des dotations, en particulier sur les rémunérations, contraint à l'identification de nouveaux clients, à augmenter la charge de travail, à placer les différents services en concurrence et à rechercher de nouveaux financements. L'I2N a été confronté à cette logique avec des tensions sur la filière technique, l'intendance et la restauration.

Deux établissements, pour des raisons distinctes de projet, sont allés jusqu'à modifier leur nature administrative : l'I2N et le CREPS de Vichy.

Le leitmotiv – partagé au demeurant par plusieurs collègues – était de sauver ce qui restait de l'ENVSN. Nous avons exigé que l'I2N présente ses intentions au CSA ministériel pour ne pas laisser seuls les personnels face à un projet qui annonçait des transformations importantes pour les équipes sans garantie tangible de création de postes. Mais une autre raison nous a fait agir : la modification rampante du réseau d'établissements du ministère. Certes ces derniers doivent inscrire leurs actions dans un territoire, mais la politique publique de l'État doit conforter un réseau. La vigilance des élus dans le CSAE de l'I2N, comme ailleurs est nécessaire.

Reconstruire un dialogue social de qualité

Les établissements sont soumis à un modèle économique qui met à mal les conditions de travail de de toutes et tous. Mais le modèle économique n'excuse pas les pressions, le harcèlement, et le mépris. Nous avons dû intervenir – malgré des difficultés internes - pour défendre les collègues maltraités. Nous avons soutenu en vain des demandes de protection fonctionnelle lorsqu'elles émanaient d'agent·es aux statuts les plus modestes.

Les souffrances doivent être reconnues et doivent cesser. Face à des directions maltraitantes, lorsque la solidarité locale s'effiloche, nous formons le vœu que la confiance dans les instances de dialogue se rétablira par la vigilance des deux ministères qui président désormais à la destinée de l'I2N. Le SNPJS y prendra sa part si par votre vote vous décidez d'y reconduire l'esprit de solidarité que portait notre déléguée syndicale partie depuis à la retraite.

Des points aveugles demeurent à l'I2N

Un rapport de la cour des comptes est largement à l'origine d'une restructuration de l'ENVSN. Elle s'est soldée par une destruction d'emplois massive, des départs nombreux. L'érosion chez les formateurs a été importante. Or la formation aux activités nautiques était le premier domaine d'intervention de l'ENVSN.

La double tutelle avec le ministère en charge de la mer va se traduire inévitablement par une montée en charge d'aspects régaliens. Cela va à terme induire une nouvelle répartition des emplois dans l'établissement. En règle générale cela ne se voit pas immédiatement via un décret. Cela se découvre dans un projet stratégique accompagnant le décret. Où cela est-il concrètement et lisiblement débattu ? Au CSAE, au conseil d'administration, ou en catimini entre personnes bien informées ? Nous n'oublions pas pour notre part la lassitude des représentantes syndicales (l'ex-secrétaire du CSAE et l'élue CFDT).

Rien ne garantit que l'emploi qui va se développer à Beg Rohu continue à relever principalement de la mission éducatrice du service public. Prévoir un plan de recrutement est certes une bonne chose mais à condition que la nature de l'emploi y soit portée à connaissance des acteurs et fasse l'objet d'un dialogue social structuré. Or nous avons constaté que dans la perspective de la double tutelle il a été fait miroiter aux formateurs une montée en puissance en « expertise ».

Au SNPJS, ce n'est pas à un vieux singe syndical qu'on apprend à faire la grimace, ni à un expert qu'on apprend sa spécialité. Transformer des formateurs en experts n'a rien d'innocent. Notre syndicat n'a rien contre la mobilité, bien au contraire, rien contre l'évolution des qualifications. Mais à une condition : en interroger le sens et ne pas subir des mutations trop souvent inspirées par la technostructure et/ou une opportunité de carrière d'une partie choisie des personnels.

Pour le respect des conditions de travail : la formation spécialisée santé, sécurité et conditions de travail

La formation spécialisée en santé sécurité et conditions de travail du CSA de l'établissement doit jouer pleinement son rôle. Les plans et les chartes doivent être mis en place et évalués. Il faut de vrais postes d'assistant·es de prévention et de délégué·es à la Protection des données, respectivement à 50 % d'un temps complet Nous demandons la mise en place et l'actualisation du DUERP. Nous sommes vigilants à une pleine application des règles du télétravail, qui ne soient pas du seul « bon vouloir » des sous-chefs de services.

Pour un établissement respectueux des personnes et de l'environnement

La qualité de l'accueil est centrale pour les sportifs, les stagiaires, les personnels. L'établissement doit prendre toute sa place pour la préservation de l'environnement et des ressources de la planète. Les espaces naturels et maritimes doivent être préservés, avec toutes les personnes qui y travaillent ou y sont accueillies. Il y va de la santé de toutes et tous.

Sauvegarder et rétablir la mission de formation

Les établissements sont considérés comme « des opérateurs de formation » en concurrence avec d'autres sur une « place de marché ». Leur position d'acteur du service public est clairement contestée, dans un objectif à peine voilé de privatisation de tout ce secteur.

Le SNPJS lutte activement pour :

- Participer à un service public de formation pour permettre aux établissements de se recentrer sur leur mission éducative.
- Remettre en place dans chaque Région le réseau des établissements avec la DRAJES et les SDJES. Dans une même région les CAS, CTS et CEPJ doivent pouvoir intervenir dans les écoles et établissements.
- Associer les formateurs aux travaux de réforme et mise en œuvre nationale des diplômes JEPS.

Affirmer la place de l'éducation populaire

Dans son histoire, Beg Rohu a su associer des collègues « jeunesse éducation populaire » Les projets d'établissement doivent intégrer les liens entre sport et éducation tout au long de la vie, mixité, participation citoyenne, développement durable, santé, parentalité, etc. Les sciences du sport ne se départissent jamais des sciences humaines.

Nous ne travaillons pas pour des tableurs, des normes, des quotas, mais pour la qualité et la réussite d'accomplissements individuels et collectifs, à l'I2N comme avant à l'ENV(SN).

VOTER SNPJS C'EST VOULOIR DONNER CE SENS AUX MISSIONS